



Meythet, le 6 février 2016

à Mmes et MM. les Président(e)s de club
et membres du Comité Directeur

Vous êtes invités à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Ligue Dauphiné-Savoie qui se déroulera le :

Samedi 27 février 2016 à 18h

129 route du collège
74330 Poisy

Ordre du jour :

-Approbation des nouveaux statuts de la ligue

Pour participer aux votes, les clubs devront être à jour de leur cotisation Ligue y compris pour la saison en cours.

Hormis les président(e)s de clubs, les mandataires devront être munis du ou des pouvoir(s) dûment complété(s) par le Président de l'association.

Veillez recevoir, mesdames messieurs, l'assurance de ma considération.

La présidente
Noëlle CARTIERI

PS : l'AG a lieu juste après le stage en hommage à Tamura Sensei encadré par Gilbert Milliat, Gilles Ailloud et José Falco.

P.J : pouvoir + Statuts



ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
LIGUE DAUPHINE-SAVOIE D'AIKIDO ET DE BUDO
du 27 février 2016

POUVOIR

Je soussigné

- Président(e) de l'association
- Directeur de la M.J.C
- Autres (à préciser)

Donne pouvoir à M – Mme – Melle :

Pour me représenter à l'Assemblée Générale extraordinaire de la Ligue Dauphiné-Savoie d'Aïkido et Budo du 27 février 2016 et prendre part à toutes décisions et votes en mon nom sur les points portés à l'ordre du jour.

Fait à

Le

Cachet et signature du mandant (1) :

Signature du mandataire (2) :

-(1) La signature doit être précédée de la formule « Bon pour pouvoir »

-(2) La signature doit être précédée de la formule « Acceptation du pouvoir »

Le non respect de ces mentions ou de l'une d'entre elles entraînera l'annulation du pouvoir